

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 41 (1979)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(Suite de la page 283)

herbeuse. Ces pneus, que l'on emploie de plus en plus avec les chars automoteurs d'une certaine puissance du fait qu'ils supportent également une charge totale supérieure, conviennent aussi bien mieux pour les sols peu fermes.

En terminant, on peut dire encore ceci relativement à la **technique de travail** à adopter avec le char automoteur:

Les travaux se font en principe sur des terrains d'un taux d'inclinaison allant d'environ 35% à 60% quand on roule selon le sens de la plus grande pente. Travailler sur des champs plus fortement inclinés ne signifie rien d'autre que se livrer à de dangereux exercices acrobatiques. Dans les limites indiquées, il est naturellement aussi possible qu'un dérapage se produise en descendant une pente et qu'on ne soit plus maître du véhicule. A ce moment-là, on peut essayer de «reprendre pied» en augmentant la vitesse de rotation du moteur. Au cas où le véhicule n'arriverait pas à s'arrêter ou à déraper beaucoup moins, la seule façon de s'en tirer serait de contre-carrer le dérapage en tournant lentement le volant vers le côté où le conducteur est assis. Les résultats de cette manœuvre peuvent être les suivants:

1. Le véhicule arrive à s'immobiliser.

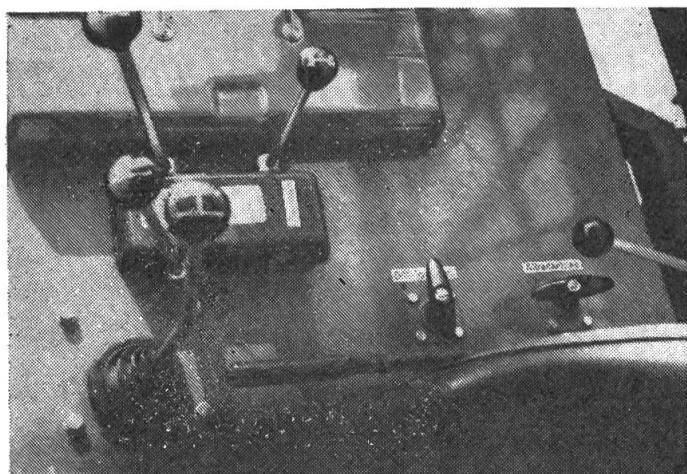


Fig. 10: Sur ce char automoteur, un levier de commande particulier pouvant être facilement manié par le conducteur depuis son siège a été prévu pour chacune des fonctions de la transmission. Comme cette machine présente aussi un très bon échelonnement des vitesses avec 8 marches avant et 8 marches arrière, on peut certainement dire qu'il s'agit de conditions idéales.

2. Selon l'inclinaison de la pente ou la force centrifuge qui se développe, l'**arrière-train chargé** se renverse. (C'est la raison pour laquelle le secteur de pivotement entre la partie antérieure et postérieure du véhicule devrait être aussi large que possible.)
3. Le véhicule se renverse complètement du fait de l'accroissement de la vitesse qui se produit sur la pente qu'on descend.

Si le conducteur a tourné le volant du char automoteur vers l'amont et que l'ensemble de la machine capote malgré tout, il lui est toujours possible de sauter à terre du côté gauche, soit **vers l'amont**, autrement dit dans la direction contraire à celle du véhicule qui a tendance à dévaler.

Les travaux exécutés sur les terrains en pente comportent toujours des dangers. La majorité des conducteurs en sont conscients. Il en existe malheureusement encore d'autres dont le manque de réflexion, l'insouciance ou la négligence augmente de beaucoup les risques d'accidents qui causent déjà les difficultés d'ordre naturel. Les accidents qui se produisent au cours de travaux effectués sur des terrains déclives ont souvent entraîné la mort du conducteur ou bien, ce qui est peut-être encore plus grave, son invalidité permanente. Trad. R.S.

P.S. La 1ère partie a paru dans le no 9/78, p. 335.

## Une idée ingénieuse : décharger automatiquement

Le fourrage à décharger devient de plus en plus lourd, les charges de plus en plus grandes, le temps et la main-d'œuvre manquent toujours plus. Comment résoudre ce problème?

Avec une déchargeuse automatique, ce point faible dans la chaîne de récolte de fourrage est parfaitement éliminé. Cette machine vient à bout de chaque chargement en un temps record (herbe, foin, fourrage préfané, maïs haché, etc.) et le dépose proprement dosé dans le souffleur ou sur le ruban d'alimentation.

### A quoi faut-il veiller?

Voici les points importants à observer lors de l'achat d'une déchargeuse automatique:

- construction massive pour fourrage lourd (fourrage haché)
- vaste fond mobile pour transporter beaucoup de foin volumineux
- **dispositif de déchargement rapide** (raccordé à un dispositif, d'arrêt automatique): le véhicule de transport est ainsi tout de suite libéré
- élévateur réglable pour les différents genres de fourrage
- **dispositif d'arrêt automatique** du fond mobile pour le cas où l'avancement a été réglé trop vite (après avoir éliminé l'engorgement, l'avancement se remet en marche automatiquement — pas d'interruption dans l'écoulement, pas d'enroulement du fourrage).

#### Qu'en est-il des frais?

L'acquisition n'est pas gratuite. Aussi faut-il en élargir l'usage le plus possible. Un emploi communau-



taire peut sans autre être envisagé (herbe et maïs d'ensilage).

Les chefs d'exploitation ingénieux utilisent la machine toute l'année comme dispositif d'affouragement automatique dans l'étable. AEBI Burgdorf

## Office de constructions agricoles OCA de l'Union suisse des paysans

L'OCA est une organisation de l'Union suisse des paysans chargée de promouvoir une utilisation rationnelle du capital-bâtiments de l'agriculture et de ses branches annexes. Pour mener cette tâche à bien, l'OCA

- conseille les intéressés sur le plan économique et technique,
- élabore les plans et dirige la construction des bâtiments
- recherche constamment les meilleures solutions aux problèmes qui se posent.

Actuellement, l'OCA occupe une centaine de collaborateurs, travaillant dans dix bureaux régionaux et au siège central à Brougg.

#### Planification et construction

Fermes de colonisation

#### Bâtiments pour l'exploitation des animaux

bétail laitier	engraissement
moutons / chèvres	des bovins
élevage porcin	engraissement
chevaux	des porcs

#### Bâtiments pour la mise en valeur des produits agricoles

fromageries / laiteries — entrepôts / silos — cidreries / caves

#### Autres bâtiments

ateliers — maisons d'habitation — exploitations horticoles — halles des marchés

#### Autres activités

Vulgarisation en matière d'exploitation — Estimations de bâtiments — Expertises

#### Les bureaux de l'OCA se trouvent à:

OCA, Avenue des Jordils 1, 1000 LAUSANNE 6,  
Tél. 021 - 27 74 71, H. Hungerbühler

OCA, Rue des Terreaux 7, 2000 NEUCHATEL,  
Tél. 038 - 24 47 24, M. Reber

Le siège de l'OCA pour la Suisse:

LBA, Laurstr. 10, 5200 BROUGG, Tél. 056 - 41 67 55,  
R. Indergand